

PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Situation familiale

Demandeur, codemandeur et personnes vivants habituellement au foyer	Carte d'identité ou titre de séjour en règle pour les résidents étrangers Couverture sociale principale et complémentaire
Si enfants	Livret de famille ou extrait acte de naissance
Si enfants scolarisés	Certificat de scolarité
Si autres adultes au foyer	Carte d'identité
Si enfant non scolarisé et moins de 25 ans	Attestation de demande d'emploi délivrée par le SEF*
Si enfant handicapé	Carte d'handicapé délivrée par la CEJH-NC)
En cas de séparation	Si marié document administratif sinon attestation sur l'honneur signée des 2 personnes. Copie de la pièce d'identité et justificatif du domicile du non demandeur séparé.
En cas de séparation avec enfants	Jugement ou requête faite devant le juge des affaires familiales

Situation professionnelle

Demandeur, codemandeur salarié	3 dernières fiches de salaire et celle de décembre de l'année n-1
Demandeur, codemandeur non salarié (travailleur indépendant...)	Ridet Déclaration de ressources faites auprès de la CAFAT : 1/ de l'année n-2 si la demande est formulée entre le 1 ^{er} janvier et le 30 avril de l'année n 2/ de l'année n-1 si la demande est formulée entre le 1 ^{er} mai et le 31 décembre de l'année n.
Toutes justifications des situations de cessation d'activité	Certificat de travail Solde de tout compte Radiation patente
Sans ressources Sans ressources au renouvellement	Attestation de demande d'emploi délivrée par le SEF* Justificatif d'évaluation sociale délivré par un travailleur social.
Retraites et / ou pensions et /ou aides sociales	Justificatifs bancaires des virements des organismes ou attestation

Ressources de la cellule familiale

Demandeur, codemandeur et personnes vivants habituellement au foyer	3 derniers relevés de compte, courant, épargne
	Avis d'imposition
	1/ De l'année civile n-2 si la demande est formulée entre le 1 ^{er} janvier et le 30 septembre de l'année n ;
	2/ De l'année civile n-1 si la demande est formulée entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n ;
	OU / à défaut, une déclaration sur l'honneur pour les personnes percevant moins d'un million par an.
Si demandeur est boursier	L'attestation d'octroi de la bourse
Si demandeur est non boursier ou jeune majeur rattaché au foyer fiscal de ses parents	L'avis imposition des parents

Domicile

Demandeur	Le bail et attestation de loyer
Si dette locative au renouvellement	Protocole d'accord + Décompte locataire
Personne âgée hébergée en structure d'accueil	Attestation de l'établissement
Etudiant résidant dans un foyer	Attestation d'hébergement
Si étudiant est locataire d'un logement autre que le Résidence Universitaire ou foyer pour étudiant	Récépissé d'inscription de la Maison de l'Étudiant